

2014

Rapport Annuel

Organisation Mondiale Contre la Torture

**Nulla
circumstance
ne permet de tolérer
la torture**

| | |
|--|--------------|
| Mot du Président | 3 |
| Mot du Secrétaire général | 4 |
| Renforcer le plaidoyer contre la torture et les mauvais traitements | 5-6 |
| Assistance directe aux victimes de torture et de mauvais traitements | 7 |
| Dénoncer les abus contre les enfants et particulièrement contre ceux qui sont privés de liberté | 8 |
| Soutien aux défenseurs des droits de l'homme et renforcement de leurs capacités | 9 |
| Activités des délégations régionales de l'OMCT | 10-11 |
| Actions de plaidoyer devant les organes des droits de l'homme | 12 |
| Activités de campagnes publiques contre la torture | 12-13 |
| Les donateurs, les organes et le Secrétariat international de l'OMCT | 14 |
| Les comptes annuels | 15 |





Le 30^{ème} anniversaire de la signature de la Convention contre la torture a été célébré en 2014, rappelant le consensus qui a permis d'instaurer un dialogue entre les gouvernements contre cette indignité, et mobiliser de nombreux activistes qui peuvent dénoncer les violations et demander des comptes aux Etats.

Aujourd'hui, il est crucial plus que jamais d'entretenir cette dynamique, et d'affronter les nombreux obstacles qui parsèment le chemin de l'éradication de la torture. En effet malgré un large consensus, la torture sous toutes ses formes persiste dans nos démocraties et pas seulement dans les régimes autoritaires.

Dans les pays autoritaires, la torture sert toujours à identifier et neutraliser les opposants. Dans certains pays démocratiques, elle constitue encore le meilleur moyen d'identifier un coupable aux yeux des policiers. Sans en faire une priorité, leurs gouvernements se justifient en invoquant le temps que prend le changement des mentalités. La torture est aussi utilisée contre ceux qui protestent contre la confiscation sans compensation de leur terre, sous prétexte des « nécessités du développement économique ». Et la situation s'aggrave encore avec la propagation du terrorisme : DAESH torture et exécute des innocents, et filme même ces horreurs pour faire régner la terreur et imposer son pouvoir. Les pays attaqués, qui avaient banni la torture, y recourent à nouveau pour, soi-disant, se protéger.

Face à cela, rares sont les gouvernements qui se mobilisent suffisamment en faveur du respect de la Convention. Soit parce qu'ils pratiquent eux-mêmes la torture, soit parce qu'ils sont soucieux de ne pas compromettre leurs intérêts économiques en dénonçant ceux qui la pratiquent. D'ailleurs certains ne sont eux-mêmes plus crédibles pour le faire en raison de leur politique sécuritaire suite au 11 septembre ou face à l'afflux de migrants et demandeurs d'asile. Les opinions publiques ne se mobilisent pas davantage. Peut-être parce qu'elles y sont résignées. Peut-être parce qu'elles tolèrent la torture comme un mal nécessaire pour assurer leur propre sécurité.

Désespérant ce constat ? Oui, mais non. Car partout dans le monde, des défenseurs des droits de l'homme agissent, souvent au péril de leur vie.

Rassemblés en associations (organisations de la société civile, OSCs), ils rappellent inlassablement aux Etats les engagements pris en ratifiant la Convention et réclament des comptes sur les mesures mises en œuvre à cet égard ; ils coopèrent avec les gouvernements pour former policiers et juges aux dispositions de la Convention. Dans chaque pays concerné, ils dénoncent les violences subies et portent secours aux victimes, aussi bien sur le plan médical que juridique, psychologique ou socio-économique.

L'OMCT est fière d'appuyer ces militants, et plus de 200 OSCs rassemblées au sein du Réseau SOS Torture qu'elle a créé. Preuve de leur efficacité, leur action est de plus en plus entravée dans les pays d'Asie et de la CEI, comme par exemple Leyla Yunus, membre de notre Assemblée Générale, harcelée, emprisonnée et torturée en Azerbaïdjan.

Nous n'acceptons pas la banalisation de la torture, ni la tolérance à son égard quelque soit le lieu ou le moment. Elle bafoue la dignité de l'homme, fondement du respect de l'autre et des principes qui permettent de vivre ensemble. L'OMCT continuera donc d'œuvrer pour que les OSCs puissent dénoncer la torture sur le terrain et soutenir les victimes, pour que les Etats s'engagent dans un dialogue constructif en faveur des réformes nécessaires à l'éradication de la torture, et pour que naisse, au sein de l'opinion publique, un mouvement mondial de rejet de la torture.

Yves Berthelot
Président de l'OMCT



En décembre 2014, la communauté internationale a célébré le 30^{ème} anniversaire de la Convention contre la Torture, ce marqueur universel qui a constitué un véritable tournant dans la lutte contre la torture dans un contexte de Guerre Froide.

Dans cette perspective, on me demande souvent quels sont réellement nos progrès ? Faisons nous les choses correctement ?

Il est légitime de se questionner car 2014 fut une année difficile. En effet, nous avons beaucoup régressé en terme de lutte contre la torture et nous avons eu trop peu de victoires. Il ne fait aucun doute que nous vivons dans un monde de plus en plus divisé politiquement. Néanmoins, nous sommes à l'origine de certaines améliorations. En effet, l'analyse du bilan de l'année écoulée doit s'inscrire

dans une réflexion plus globale sur la façon dont elle a parachevé ou amoindri les progrès réalisés l'année précédente.

Ce qui a permis de largement renforcer la lutte contre la torture c'est l'établissement d'un réseau mondial d'organisations de lutte contre la torture. La situation était bien différente en 1985 lors de la création de l'OMCT. L'objectif originel de l'OMCT était de donner une voix aux organisations locales en particulier à travers des activités très diverses et coordonnées avec les membres du son réseau SOS-Torture Network. Aujourd'hui, ce sont ses organisations qui mènent le combat contre la torture aux quatre coins du monde.

De plus, de nouvelles organisations nous ont rejoint. Depuis trois ans, l'OMCT s'est imposé comme pionnier du travail contre la torture en Libye grâce à la mise en place d'un bureau à Tripoli qui dispense des formations, la supervision de la création du premier système d'aide juridique Lybien ainsi que du premier réseau des défenseurs qui s'élèvent contre la torture dans des conditions très difficiles. Quand bien même la situation en Libye soit dramatique, ces acteurs sont le meilleur investissement que l'on puisse faire pour l'avenir du pays et leur travail requiert continuellement notre soutien que cela soit de l'intérieur ou de l'extérieur.

Les Etats ont la responsabilité de mettre en œuvre les dispositions de la Convention. Mais celle-ci reste lettre morte sans l'œuvre d'organismes locaux documentant et dénonçant les actes de torture, assistant les victimes, mettant à disposition leur expertise pour mener des réformes anti-torture et demandant des résultats aux Etats. Ceci est la raison pour laquelle nous avons encore renforcé notre soutien à la société civile en 2014. L'OMCT est aujourd'hui, à la demande des Nations Unies, le coordinateur officiel de la société civile auprès du Comité des Nations Unies contre la Torture, l'organe universel et principal en charge de la mise en œuvre de la Convention contre la Torture.

Les résultats sont prometteurs. L'année dernière, l'OMCT a coordonné les activités de plus de 100 organisations de la société civile locale ou nationale avec le Comité contre la Torture. Des outils de communication nouveaux et novateurs ont permis de faire connaître la procédure à l'échelle locale et nationale, et les rapports alternatifs des Etats sur les pratiques de torture soumis au Comité contre la Torture ont abouti à plus de 60 recommandations prises par l'ONU mais inspirées par la société civile. C'est sur cette base que l'OMCT et ses partenaires ont réussi à obtenir l'engagement des gouvernements dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Dans les différents combats que nous menons, il y a eu des victoires importantes, modestes mais ayant tout de même un impact important et durable – ces succès l'OMCT y a contribué et les partage avec les organisations de lutte contre la torture au niveau mondial :

- Des enfants détenus dans des conditions inhumaines ont été libérés et ceux responsables pour ces actes ont dû rendre des comptes ; deux prisons ont été fermées définitivement (aux Philippines et en Uruguay)
- Des interventions pour la protection de plus de 300 défenseurs des droits de l'homme exposés à des attaques, qui ont contribué à l'amélioration de leur situation : des charges à leur encontre ont pu être abandonnées, ou encore certains ont été libérés. Notre impact réel au niveau mondial peut être illustré par certains succès ayant eu lieu en 2014 comme le cas de Ruki Fernando au Sri Lanka, Vann Sophath au Cambodge, Pierre Claver au Burundi et Pinar Selek en Turquie.
- De nouvelles coalitions de la société civile ont été formées et renforcées, de plus l'engagement de l'OMCT de travailler sur le long terme dans certains pays en particulier montre des résultats tangibles avec des législations anti-torture proposées ou adoptées.
- Plus de 200 victimes de torture ont reçu une assistance directe – médicale, légale, sociale, ou une combinaison des trois – pour la plupart cela est leur première assistance depuis le jour où ils se sont fait torturer – et plus de 50 défenseurs sous la contrainte ont reçu une aide légale, médicale ou ont été rapatriés dans un endroit plus sécurisé.

L'OMCT n'a pas obtenu seul ces victoires. La grande majorité de ces succès tels que les actions préventives entreprises par les Etats, la justice prévalant pour les victimes, les lois adoptées et mises en œuvre ou encore les auteurs de violations condamnés, peuvent seulement être correctement accomplis lorsque des réseaux d'organisations et de défenseurs de droits de l'homme travaillent ensemble pour appeler à la justice, pousser à de nouvelles législations, exiger la protection et promouvoir la réalisation des droits.

Cela démontre que les avancées en matière de droits l'homme ne sont pas possible sans l'expertise de réseaux mondiaux tels que l'OMCT, sans la solidarité et sans des relations durables de soutien. C'est précisément cette conclusion sur laquelle j'attire votre attention pendant que vous passez en revue le travail de l'OMCT de l'année passée dans ce rapport. La plupart des choses que nous avons accomplies et qui sont décrites dans ce rapport n'auraient pas été possibles sans le courage de défenseurs individuels des droits de l'homme ou d'organisations partenaires avec lesquelles nous travaillons.

Je transmets dès lors nos remerciements à vous toutes et à vous tous – défenseurs et travailleurs des droits de l'homme à travers le monde. Je suis reconnaissant envers tous nos membres et organisations du réseau SOS-Torture de l'OMCT, avec lesquels nous avons partagé des luttes, enduré des défaites et célébré des victoires pour les droits de l'homme durant ces dernières années. Malheureusement, nous savons que cette lutte peut avoir un coût. Leyla Yunus, membre de notre Assemblée Générale, est aujourd'hui en prison en Azerbaïdjan pour la seule et unique raison d'avoir tenu son gouvernement responsable de violations de normes qu'il avait volontairement signé par le passé. Elle est l'une des nombreux défenseurs travaillant sur la torture qui font face aujourd'hui à la menace. Rester debout, côte à côte avec les défenseurs travaillant sur la torture, c'est aussi une responsabilité fondamentale de tout réseau mondial anti-torture.

Je suis particulièrement reconnaissant envers nos donateurs et partisans privés et institutionnels – choisir de soutenir notre travail c'est choisir de faire partie prenante d'une lutte longue et difficile, mais en fin de compte extrêmement gratifiante. Votre travail avec nous est fortement apprécié et indispensable.

Je souhaiterais remercier personnellement le personnel de l'OMCT à Genève, Tunis, Tripoli et Bruxelles, qui apporte tellement à l'organisation et qui partage nos principes de solidarité dans la diversité en travaillant sur des cas et des problèmes au quotidien. Et je suis reconnaissant à nos volontaires et stagiaires qui donnent leur temps, leur créativité et leur énergie pour travailler et apprendre avec nous.

En réfléchissant à tout ce que l'on a fait l'année passée, nous voulons redynamiser l'OMCT en 2015 dans son rôle de membre et de pivot d'un réseau, d'une constellation de lumières dans l'obscurité brutale de la torture, des disparitions, des exécutions et des mauvais traitements. L'année prochaine l'OMCT fêtera son 30^{ème} anniversaire.

Je me réjouis de le célébrer ensemble, avec vous, nos membres et donateurs, notre personnel, nos volontaires, et les nombreuses personnes dont les droits auxquels nous croyons, que nous promouvons et pour lesquels nous luttons jour après jour et année après année.

Merci.

Gerald Staberock,
Secrétaire-Général

RENFORCER LE PLAIDOYER CONTRE LA TORTURE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS

LANCEMENT DE L'INITIATIVE DE L'OMCT AUPRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR FAIRE VALOIR LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE À DOMICILE

Soutien à plus de 100 représentants de la société civile assistant à l'examen des Etats par le Comité des Nations Unies contre la Torture (CAT)

Soutien à la venue des ONG à Genève, organisation des pré-briefings sur l'utilisation du CAT et conseils sur leurs participations aux sessions officielles.

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la torture, principal instrument dans la lutte contre la torture, l'OMCT a lancé une initiative mondiale pour la société civile afin de renforcer l'utilisation de la Convention et d'éradiquer la torture.

Il est essentiel d'avoir une mobilisation accrue des organisations de la société civile en général et des membres du Réseau SOS-Torture pour la Convention, ainsi qu'un accès et une participation effective au processus d'examen des pays par le Comité. En effet, cela permettra de faire la différence entre un examen international, ayant un impact limité, et une réelle mise en œuvre des réformes anti-torture.

Un certain nombre de facteurs rendent difficile la participation de la société civile, notamment le fait que le Comité se réunisse à Genève, que ses règles et ses procédures soient très strictes, ou encore qu'il n'attire pas une attention médiatique sur les examens de chaque pays. D'autre part, les organisations de la société civile peuvent être parfois intimidées ou ne pas savoir comment utiliser le processus efficacement.

A la demande du Comité et des membres du Réseau SOS-Torture, l'OMCT a endossé le rôle de coordinateur de la société civile pour les organisations prenant part aux sessions où leur pays est examiné par le Comité contre la Torture. Chaque pays est réexaminé tous les 4 ans.

Dans le cadre de ce mandat, l'OMCT vise à garantir la participation de la société civile afin de maximiser son impact. Elle vise également à attirer l'attention des défenseurs des droits de l'homme, des principaux media et de l'opinion publique dans le pays examiné. L'OMCT a mis en place 4 stratégies qui ont permis d'accroître la mobilisation de la société civile par :

- Une participation plus accessible aux sessions du Comité pour les organisations locales de lutte contre la torture, en guidant

et en conseillant plus de 100 représentants de la société civile sur l'utilisation la plus efficace du processus ;

- La soumission de 8 rapports d'expertise sur la pratique de la torture conjointement élaborés avec les membres de l'OMCT, émettant des recommandations concrètes mettant en avant les réformes nécessaires ;
- Le développement d'outils de communication, afin d'apporter une plus grande visibilité aux sessions et à un accès à distance, ainsi que de fournir des informations aux organisations souhaitant s'impliquer dans le travail du Comité ;
- Le soutien systématique au suivi dans les pays de la transposition des recommandations en réformes nationales par le plaidoyer et les missions de suivi sur le terrain ;

En 2014, ces efforts ont été payants et salués par le Président du Comité des Nations Unies contre la Torture lui-même :

« Cette initiative ne pourrait pas mieux tomber puisqu'elle arrive juste au moment où la communauté internationale célèbre les 30 ans de la Convention des Nations Unies contre la Torture. Cet anniversaire nous rappelle que la torture reste encore aujourd'hui une réalité et nous pousse à redoubler nos efforts afin de rendre ces engagements concrets en vue de l'éradication de la torture ».

Claudio Grossman, Président du Comité des Nations Unies contre la Torture.

UNE NOUVELLE VISIBILITÉ INNOVANTE DANS LES PROCÉDURES DU COMITÉ CONTRE LA TORTURE GRÂCE :

Aux **Webcast des sessions publiques du Comité** afin de sensibiliser et d'impliquer les activistes, avocats et journalistes conviés à suivre par internet les débats et échanges lors des délibérations ;

À un **blog dédié au travail du Comité** appelé « Nothing can justify torture, engaging with the Committee against Torture » (<http://blog.omct.org/documentary-engagement-civil-society-organisations-reporting-process-un-committee-torture/>) et des tweets en direct lors des sessions du CAT, qui permettent d'augmenter l'impact des ses recommandations. Ces outils qui sont mis à disposition de la société civile, des experts et des acteurs nationaux, leur permettent d'œuvrer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Torture ;

À **des documentaires tels que « l'Engagement de la Société civile dans le processus de soumission de rapports au Comité des Nations Unies contre la torture »** (<http://blog.omct.org>) filmé lors de la 53^{ème} session du Comité, qui illustre le rôle crucial de la société civile à chaque étape du processus d'examen de l'Etat, mais aussi permet aux défenseurs de faire valoir la convention à domicile (construire des coalitions, cibler le plaidoyer, faire un suivi des recommandations et forcer les Etats à appliquer les observations finales).

A la parution d'un **e-bulletin après chaque session du Comité** contenant les conclusions majeures du CAT pour la société civile, les membres du gouvernement et les organes de lutte contre la torture.

5 rapports alternatifs soumis au Comité contre la Torture ayant servi de base à plus de 50 recommandations

- Venezuela : sur la mise en œuvre de la Convention, en collaboration avec COFAVIC
- Saint siège : Soumission d'un rapport pour l'Examen périodique universel sur les abus sexuels d'enfants par les prêtres catholiques comme forme de torture ou de mauvais traitement cruel, inhumain, dégradant ou comme punition, avec le CRIN
- Uruguay : Rapport alternatif conjoint sur la situation de la torture, avec IELSUR
- USA : Muselés : violations continues liées au déni du droit des détenus de grande importance à se plaindre en cas de torture et autres mauvais traitements, avec Redress et ICJ
- USA : « Les restrictions américaines à l'assistance étrangère à l'avortement pour les femmes et jeunes filles violées lors de conflits armés », avec Global Justice Centre

3 contributions à la liste des points à traiter avant la rédaction du rapport des pays qui ont permis de soumettre des questions aux états relatives aux problèmes réels

- Togo : liste de questions en vu de l'examen du rapport rédigées en collaboration avec CACIT, ACAT-Togo and FIACAT
- Venezuela : en collaboration avec COFAVIC
- Non-refoulement (Art3 de la Convention) : soumis lors de la réunion annuelle avec les ONG durant la 52^{ème} session

6 actions de suivi mises en œuvre suite à la présentation de plaintes individuelles par l'OMCT

- Au Comité des droits de l'homme de l'ONU contre le Cameroun, la Grèce, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud
- Au Comité contre la torture de l'ONU (CAT) contre la Tunisie
- 1 opinion légale sur la définition de la torture dans le Code Pénal, qui a été soumis à la Cour Constitutionnelle Colombienne en partenariat avec un membre du réseau SOS-Torture

1 mission préparatoire au Venezuela ayant permis la création d'une coalition afin de soumettre des informations au comité

- 1 séminaire (3-4 septembre à Caracas) sur les Traités onusiens, l'examen périodique des Etats devant le CAT et le rôle des OSC, avec 19 participants d'organisations vénézuéliennes
- Invitation de deux représentants vénézuéliens à la 53^{ème} session du Comité

1 mission au Guatemala afin d'engager les gouvernements dans les réformes recommandés par le CAT

- Une mission réalisée avec le soutien de l'UDEFEQUA a été organisée afin d'engager les autorités dans la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la torture, et de favoriser la création d'une plateforme pour les organisations de la société civile luttant contre la torture.

RENFORCER LE PLAIDOYER CONTRE LA TORTURE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS



ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE DANS 6 PAYS PRIORITAIRES

Définir les pays d'action

La Convention des Nations Unies a marqué un tournant dans la lutte contre la torture. Cependant, afin de pérenniser les avancées obtenues au niveau national, il est essentiel de garantir l'engagement durable et stratégique de la société civile luttant pour les changements politiques. En 2014, l'OMCT a lancé un projet complémentaire afin de s'engager dans un programme, sur 3 ans, pour l'application de la Convention dans 6 pays prioritaires (Pakistan, Côte d'Ivoire, Colombie, Mexico, Togo, Bangladesh). Notre travail dans la majorité de ces pays a déjà commencé à porter ses fruits en apportant de la visibilité à la lutte pour l'application de la Convention et la responsabilité des Etats envers cette dernière.

Pakistan

Le Pakistan a ratifié la Convention en 2010 mais n'a encore jamais soumis de rapport au Comité. En 2014, l'OMCT a entrepris une mission en collaboration avec son partenaire, la Commission des droits de l'homme. Lors de la mission, deux consultations nationales ont été organisées sur la mise en œuvre de la Convention ainsi que deux campagnes pour la journée internationale contre la torture instaurée par les Nations Unies (26 Juin). La délégation a également tenu des réunions stratégiques avec des réseaux des membres de la société civile à Islamabad et Karachi. Ces différentes actions ont permis de mobiliser la société civile au travers d'activités de plaidoyer, visant à obtenir la soumission d'un premier rapport du Pakistan au Comité et d'incorporer la Convention au droit national.

Le travail accompli a notamment abouti à l'adoption d'un consensus par les organisations de la société civile sur les recommandations à la société civile, aux médias, au gouvernement ainsi qu'au parlement. Parmi ces recommandations : la mise en place d'une coalition contre la torture ; pousser l'Etat à soumettre un rapport au Comité des Nations Unies contre la torture ; l'amélioration de la formation des policiers ; la sécurité des journalistes des défenseurs des droits de l'homme ; l'établissement d'une commission d'enquête sur les accusations de torture en prison, exécutions et disparitions ; promouvoir le partage de connaissances sur les droits de l'homme et la prohibition de la

torture dans les écoles ; l'adoption d'un projet de loi contre la torture et l'introduction dans le code pénal de la prohibition de la torture ; la mise en place de nouveau moyen d'investigations dans la procédure pénale et la création de centres de réhabilitation pour les victimes de torture.

Résultats : Ces activités ont suscité une large couverture médiatique au Pakistan, sensibilisant ainsi le public sur le combat contre la torture, permettant également un consensus parmi la société civile sur les réformes majeures à demander. L'OMCT a également reçu des garanties du gouvernement qu'un rapport serait soumis au CAT en 2015.

La Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention contre la torture en 1995, mais n'a encore jamais soumis de rapport au Comité. En 2014, l'OMCT a entrepris une mission en collaboration avec son partenaire «**Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)**», afin d'améliorer la situation sur le terrain, dont l'intégration de la Convention dans le système juridique national, atteindre un large consensus sur le besoin de recours contre la torture, améliorer les moyens pour fournir une expertise spécialisée et un soutien aux victimes de torture.

La mission a été menée par le Président de l'OMCT, Yves Berthelot, un membre du Conseil exécutif de l'OMCT, Mokhtar Trifi, et la Secrétaire Générale Adjointe, Anne-Laurence Lacroix.

Dans le cadre de ce travail, l'OMCT et son partenaire le MIDH ont co-organisé une consultation nationale sur la prévention et l'éradication de la torture en Décembre 2014. Ils ont incorporé les éléments et conclusions de cette consultation aux réunions de plaidoyer avec le Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, ainsi qu'avec le Vice-Président de l'Assemblée nationale. Lors des réunions, l'accent a été mis sur la nécessité de criminaliser la torture dans le code pénal et de soumettre un rapport initial au Comité des Nations Unies contre la torture.

Résultats : Une coalition a été mise en place entre les organisations de la société civile, qui a déjà permis une activité nationale de plaidoyer plus efficace ; un groupe de travail sur la torture et la détention en Côte d'Ivoire a été établi ; grâce au travail de coordination de la société civile des recommandations spécifiques sur les réformes à mener ont pu aboutir dont la nécessité de criminaliser la torture dans le code pénal ivoirien, et la nécessité de soumettre un rapport initial au Comité sur les progrès accompli. Lors des réunions avec les autorités ivoiriennes, ces dernières se sont engagées auprès de l'OMCT et du MIDH à travailler avec l'OMCT sur des réformes pour intégrer la Convention contre la Torture au système juridique ivoirien.

Colombie

Après avoir ratifié la Convention en 1987, la Colombie a régulièrement soumis des rapports au Comité. Cependant, elle a beaucoup tardé pour se conformer aux recommandations récurrentes et ainsi l'impunité reste répandue. Par conséquent, l'OMCT, avec ses partenaires la Commission Colombienne des Juristes (CCJ)

et la Coalition Colombienne contre la Torture (CCCT), ont coordonné toutes leurs actions afin d'élaborer des mesures concrètes pour la mise en œuvre des recommandations du Comité. En août 2014, l'OMCT a mené une mission en Colombie dirigée par Eric Sottas, ancien Secrétaire Général de l'OMCT.

La coordination des activités a permis : un plaidoyer international en faveur des réformes politiques et législatives majeures ; 2 grandes réunions de stratégies avec les organisations nationales de la société civile afin de coordonner les activités de plaidoyer au niveau national en amont de l'examen de la Colombie par le Comité prévu pour Avril 2015 ; une présentation clef concernant « le protocole d'Istanbul sur les enquêtes et la documentation des actes de torture et autres traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants » qui a été suivi par plus de 100 personnes travaillant pour l'Institut médico-légal (ILM) et autres administrations gouvernementales ; ainsi que 2 visites de prisons attendues depuis longtemps (au pénitencier de haute sécurité de Valledupar « La Tramacúa » (département Cesar) et la Prison et le complexe pénitencier de Ibagué « Picalaña, Coiba » (département Tolima).

Résultats : l'un des succès majeur du travail de l'OMCT en Colombie a été l'autorisation de visiter 2 prisons. En effet, l'OMCT s'était vu refuser les demandes d'autorisation précédentes. Les observations lors des visites ont fait partie intégrante de la préparation du rapport alternatif se basant sur des preuves concrètes soumises au Comité lors de l'examen. De plus, les actions de l'OMCT ont permis de renforcer le réseau d'organisations de lutte contre la torture en Colombie, dont pour les membres du réseau SOS-Torture qui ne font pas partie de la CCCT.

Mexico

Mexico a ratifié la Convention en 1986 et soumis régulièrement des rapports au Comité. Cependant la torture reste répandue, fait qui a été documenté par l'OMCT et les membres de son réseau depuis des années, ainsi que par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la Torture, Juan Méndez. L'OMCT et la Commission Mexicaine pour la Défense et la Promotion des droits de l'homme (CMDPDH) ont lancé des activités coordonnées de plaidoyer national et international pour une meilleure mise en œuvre des recommandations du Comité.

En octobre 2014, une série d'actions conjointes ont été élaborées autour d'une mission menée par l'OMCT à Mexico et dans la province de Querétaro. Parmi les actions entreprises, il y a eu des réunions avec des hauts responsables du bureau du Procureur Général ; l'organisation d'une réunion de stratégie avec la société civile à Mexico sur la mise en œuvre des recommandations du Comité qui a rassemblé les principales organisations nationales luttant contre la torture, dont des organisations clef de terrain de plusieurs régions ; un groupe de travail avec des représentants du bureau du Procureur General (PGR) afin de renforcer les enquêtes et poursuites contre les actes de torture ; et un accord sur des plans d'actions et les politiques prioritaires pour le suivi du travail de l'OMCT au Mexique.

Résultats : l'OMCT a coordonné une série d'actions résultant de la compilation de stra-

tégies communes pour un plaidoyer plus efficace, ainsi que de la création d'une plateforme informelle d'ONG luttant contre la torture visant à garantir un suivi coordonné sur les recommandations du Comité contre la torture. Cela a également contribué à la création de mécanismes innovants sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité spécialement conçu pour les médias. Cela a permis d'améliorer la visibilité du public, quant aux progrès sur la mise en conformité avec la Convention. Le groupe de travail avec le bureau du Procureur a permis d'établir un dialogue sur les problèmes récurrents de l'impunité au Mexique, qui sera repris lors des prochaines missions

Togo

Le Togo a ratifié la Convention des Nations Unies en 1987 et s'est alors engagé formellement dans le processus de soumission de rapports au Comité des Nations Unies. Cependant, la torture et l'impunité restent des pratiques courantes. En 2014, en partenariat avec l'organisation togolaise Collectif des Associations contre l'Impunité au Togo (CACIT) et ACAT-Togo, la Secrétaire Générale adjointe de l'OMCT Anne-Laurence Lacroix, un ancien directeur de prison, un expert médico-légal ainsi que le Président actuel du Mécanisme National de Prévention (MNP) en suisse et le Dr Jean Pierre Restellini, ont coordonné une mission au Togo. La mission visait à favoriser le plaidoyer, les activités de formation et de sensibilisation, ainsi que la constitution de coalition afin de mener à bien les engagements de la société civile et de mettre en œuvre les recommandations faites au Togo par le Comité contre la torture.

La mission incluait deux visites de prisons ainsi qu'une évaluation par l'ensemble de la société civile de la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité en 2012. Des réunions ont également été organisées avec les autorités togolaises, dont le Ministre des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, en charge de la mise en œuvre. De plus en collaboration avec le CACIT et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Togo (ACAT Togo) un atelier de suivi des professionnels de la santé pour une prise en charge psycho-médicale a été organisé avec les membres du syndicat des Praticiens Hospitaliers au Togo (SYNPHOT)

Résultats : La presse togolaise a fait largement écho du travail de l'OMCT et de ses partenaires togolais. Parmi les activités liées à la presse, on peut mentionner la participation à une émission de radio et l'organisation d'une conférence de presse qui ont permis de sensibiliser l'opinion publique sur les conditions de détention dans les prisons et la mise en œuvre très lente des recommandations précédentes du comité. Une meilleure visibilité sur la nécessité d'un soutien médical aux victimes de torture parmi les professionnels de la santé, il y eu également beaucoup de journalistes qui ont soulevé l'importance de donner une attention plus soutenue aux obligations de prendre des actions contre la torture.

ASSISTANCE DIRECTE AUX VICTIMES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

FOURNIR UNE ASSISTANCE D'URGENCE AUX VICTIMES

Actuellement, l'OMCT est la seule organisation internationale non-gouvernementale qui offre une assistance directe aux femmes, hommes et enfants qui ont été victimes de torture grâce à un fonds mondiale d'aide fournissant une assistance là où d'autres ne le font pas ou bien ne peuvent pas. Grâce au Réseau SOS-Torture, l'OMCT peut identifier et vérifier les requêtes de demande d'assistance d'urgence et fournir ainsi rapidement et efficacement l'aide nécessaire. Depuis 2004, le fond de l'OMCT a prodigué de l'assistance à 1242 victimes dans des cas où une telle aide aurait été inaccessible.

L'OMCT est récemment passé à l'étape suivante. L'assistance aux victimes ne consiste plus non seulement à une aide financière générale mais désormais aussi à la mise en place de structures pour les victimes ou se rendre, être écoutés et soutenus: en effet, deux centres de réhabilitation, appelés SANAD, ont été mis en place en Tunisie qui ont permis à plus de 80 victimes de torture d'accéder à une assistance juridique et socio-médical, et d'initier 50 poursuites.

Fournir un large éventail de soutien aux victimes

En 2014, l'OMCT a assisté 124 victimes grâce à son fond d'urgence d'assistance a dans 17 pays: Algérie, République démocratique du Congo, Ethiopie, Guatemala, Inde, Libye, Mexico, Namibie, Nigeria, Palestine, République du Congo, Russie, Syrie, Tunisie, Turquie, Togo et Uruguay, dont 41 était des recours individuels et 6 des recours collectifs.

Comme les victimes de torture souffrent de traumatismes complexes, l'OMCT fournit une assistance multidisciplinaire combinant soutien médical, juridique et social. En effet afin de permettre la réhabilitation des victimes, nous fournissons du soutien en :

- Couvrant les frais médicaux afin qu'ils retrouvent leur bien-être physique et psychologique,
- Garantissant la protection et la relocalisation afin d'assurer la sécurité
- Fournissant une aide légale pour obtenir justice et réparation
- Couvrant les frais de subsistance afin de faciliter la réhabilitation et la réintégration.
- En s'engageant dans le suivi effectif des affaires de **victimes de torture**, par la prise de contact directe avec les victimes ou leurs représentants légaux ainsi qu'avec les membres du Réseau SOS-Torture Network.

Comblent les manques lorsque des demandes spécifiques dépassent les moyens alloués par la Communauté internationale

L'exemple des victimes de torture et des réfugiés de guerre en Turquie

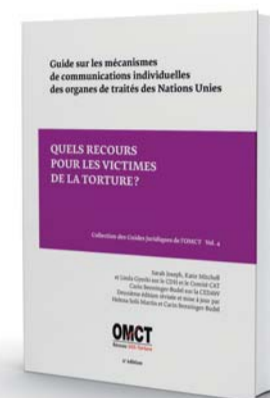
La demande d'assistance aux victimes est écrasante et dépasse de loin les moyens alloués par la communauté internationale. Le contexte syrien permet d'illustrer cela. En effet, plus de 2 millions de personnes ont trouvés refuge en Turquie depuis le début du conflit en Syrie. Ces réfugiés connaissent une situation dramatique et n'ont souvent pas accès au soutien basique nécessaire pour la réhabilitation. L'OMCT a soutenu son organisation partenaire SOHRAM-CASRA, à Diyarbakir qui fournit une assistance pour la réintégration des victimes de torture, de violence et aux réfugiés de guerre. Ce soutien est individualisé et concret. Par exemple, un citoyen Syrien, originaire de Alep, a été arrêté et torturé par des milices armées. Grâce à son fond d'urgence aux victimes, l'OMCT a couvert les frais médicaux nécessaires ainsi que les coûts liés à l'assistance psychologique, ce qui a permis à la victime de se rétablir peu à peu physiquement et psychologiquement.

Yavuz Binbay, Président of SOHRAM-CASRA a exprimé sa gratitude et souligné l'importance du fonds: « C'est grâce au soutien de l'OMCT que SOHRAM-CASRA a pu apporter une aide substantielle sur le terrain à un grand nombre de victimes de torture et de guerre. Grâce à ce soutien, au long des années, nous avons pu garantir la continuité de nos opérations et nous avons pu soulager la souffrance de milliers de victimes de torture et de conflit. Le fonds de l'OMCT est très important et représente un élément essentiel pour que nos centres continuent à prodiguer des services pour traiter les victimes de torture et de guerre. »

Soutenir les femmes victimes de violences sexuelles en RDC

Grâce au soutien financier de l'Agence Suisse pour le développement et la Coopération (SDC) et la ville de Genève, l'OMCT a également soutenu la construction d'une « Maison des femmes » à Goma, RDC, par l'ONG locale « Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles – SFVS », un membres du Réseau SOS-Torture basé à Goma, en vue d'offrir une aide aux victimes de violences sexuelles dont un logement temporaire pendant leur convalescence et lors de la médiation familiale. En février 2014, l'OMCT s'est rendu en RDC afin de visiter les infrastructures et évaluer les progrès accomplis.

NOUVELLE ÉDITION DU MANUEL SUR LES RECOURS POUR LES VICTIMES DE TORTURE



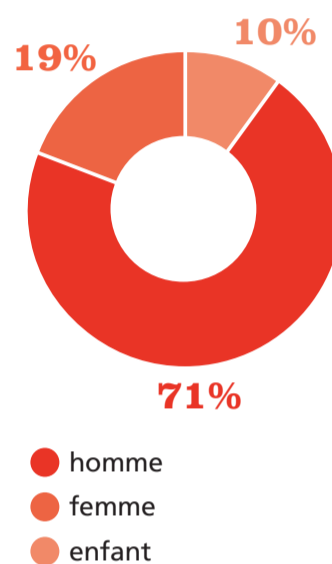
L'accès à la justice pour les victimes est un véritable défi car la torture est souvent pratiquée en secret. Par conséquent réunir des preuves est quasiment impossible. En conséquence, trop de victimes ne peuvent agir en justice. En outre, les procédures de plaintes devant les organismes internationaux sont souvent leur seul et dernier recours.

Au fil des ans, l'OMCT s'est doté d'une grande expertise dans la recherche de la justice et de la réparation aux victimes. En 2014, l'OMCT a publié la 2^e édition de sa collection de Guides. Pour qu'une publication soit efficace, il faut qu'elle soit adaptée à ceux qui l'utilisent. En ce sens, l'OMCT a spécifiquement travaillé sur cette publication pour en faire un outil clés à destination des membres du réseau SOS-Torture à travers le monde pour les soutenir dans leurs recours. Le Guide a pour objectif d'augmenter à la fois leur contentieux et leurs victoires pour que les victimes obtiennent réparation, ainsi que de mettre fin à l'impunité des auteurs de ces actes.

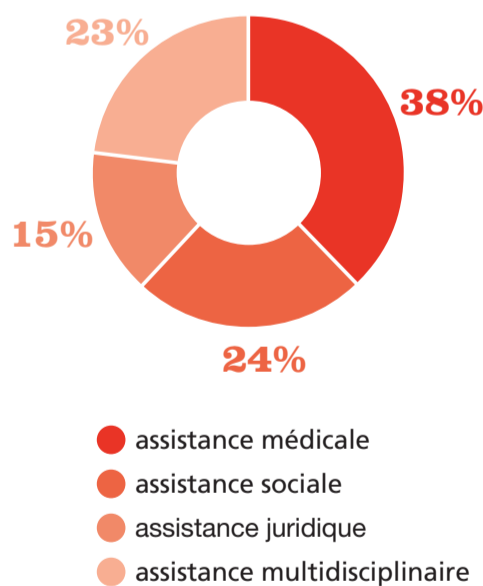
Dans l'objectif de garantir la justice pour un grand nombre de victimes, le Volume 4, Le Guide sur les recours individuel devant les organes des Nations Unies, est disponible en 5 langues: Français, anglais, espagnol, arabe, and russe.

(Link: <http://www.omct.org/monitoring-protection-mechanisms/reports-and-publications/2014/11/d22956/>)

ASSISTANCE À 124 VICTIMES



TYPES D'ASSISTANCES



DÉNONCER LES ABUS CONTRE LES ENFANTS ET PARTICULIÈREMENT CONTRE CEUX QUI SONT PRIVÉS DE LIBERTÉ

Les enfants privés de liberté sont particulièrement vulnérables à la torture et à la violence car l'impunité reste aujourd'hui répandue. Le manque d'attention sur leurs conditions de détention ainsi que les incitations à être sévère en matière de délinquance juvénile ont conduit à des politiques abusives dans un grand nombre de pays.

Au travers de son programme sur les droits de l'enfant, l'OMCT œuvre en faveur d'une meilleure protection des enfants privés de liberté. Le travail de défense des intérêts des enfants au niveau mondial est complété par des initiatives plus spécifiques visant à aider ceux soumis aux traitements inhumains et dégradants en Uruguay, au Bénin, aux Philippines et au Brésil.

Notre travail a permis de réduire les abus notamment en établissant des systèmes permettant à la société civile de surveiller les centres de détention pour mineurs; en menant des activités de plaidoyer pour des réformes juridiques ou politiques ainsi que le renforcement des connaissances et les moyens au niveau local en matière de protection.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DES ENFANTS EN DÉTENTION DANS 4 PAYS PRIORITAIRES

En 2014, l'OMCT a étendu son programme au Brésil, en plus du Bénin, de l'Uruguay et des Philippines. Dans le cadre du programme de l'OMCT sur la protection des droits de l'enfant pour mineurs, des visites dans des prisons ont été menées dans ces 4 pays et plus de 300 enfants ont été entendus.

Bénin

Actions menées au Bénin

- 17 visites de contrôle dans des centres de détention pour mineurs sans avertissement préalable, interviews individuels et privés avec des enfants en détention, réunions avec les autorités
- 1 formation de deux jours sur la protection des droits de l'enfant, pour 30 officiers de police et gendarmes
- 1 rencontre des groupes de la société civile qui travaillent sur la protection des enfants détenus au Bénin.
- Plaidoyer et engagement de la part des autorités sur l'adoption d'un nouveau Code sur le droit des enfants.

Réalisations

- L'OMCT et les Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM), membre du réseau OMCT, protègent les enfants privés de liberté à travers des visites régulières, adressant avec succès, suite à ces visites, des cas d'abus et mettant en place des campagnes de sensibilisation en vue d'améliorer les conditions de détention.
- L'OMCT et l'ESAM ont plaidé avec succès pour la modification du nouveau Code sur le droit des enfants.
- L'OMCT et l'ESAM ont organisé des formations pour des officiers de police et des gendarmes sur les limites du recours à la force et la protection des enfants. Ces formations ont contribué à renforcer la compréhension de la vulnérabilité de l'enfant et rendre inacceptable certaines formes de violences utilisées pour 'éduquer les enfants' en détention.
- L'OMCT et l'ESAM ont organisé une première rencontre des groupes de la société civile travaillant sur la protection des enfants face à la torture. Cette rencontre a eu pour but de partager les expériences de chacun et de créer une plateforme plus efficace pour soutenir les enfants privés de liberté.

Uruguay

Actions menées en Uruguay

- 8 visites de contrôle sans préavis dans les établissements de détention pour mineurs, entretiens privés individuels avec les enfants détenus.
- 1 table ronde sur les effets néfastes liés au fait de juger les mineurs comme des adultes.
- Réunions de sensibilisation contre la nouvelle loi visant à abaisser l'âge de la responsabilité pénale, contraire au droit international des droits de l'enfant.
- 1 lettre ouverte au Président sur les modifications de la Constitution permettant de juger les mineurs comme des adultes.
- 1 rapport alternatif conjoint au Comité contre la torture.
- 1 déclaration lors de l'adoption des résultats de l'examen périodique universel sur l'Uruguay, lors de la 26^{ème} session du Conseil des droits de l'homme.
- 8 poursuites judiciaires engagées contre des employés de centres de détention pour violence commise contre les enfants.

Réalisations

- L'OMCT et son membre, l'Institut d'études légales et sociales (Instituto de Estudios Legales y Sociales - IELSUR) ont présenté un rapport conjoint au Comité contre la Torture, en dénonçant les violations subies par les enfants privés de liberté. Les recommandations clés adoptées par le CAT à l'issue de la session font écho de ce rapport.
- L'OMCT et l'IELSUR ont contribué à une intense campagne contre l'organisation d'un référendum constitutionnel ayant pour objectif d'abaisser l'âge de la responsabilité pénale.
- A la suite des actions juridiques et de plaidoyer menées par l'OMCT et l'IELSUR, huit officiers de prison ont été poursuivis pour violence commise contre des enfants privés de liberté. La Cour Suprême a rendu une ordonnance énonçant que la priorité devait être donnée aux cas similaires.

Brésil

Actions menées au Brésil

- 2 visites dans des centres de détention dans l'Etat d'Espirito Santo
- 1 visite dans un centre de détention pour mineurs à Rio de Janeiro

Réalisations

L'OMCT et Justica Global, membre du réseau, ont lancé un nouveau projet pour faire face aux violences commises contre les enfants privés de liberté. Fin 2014, l'OMCT et Justica Global ont obtenu l'autorisation d'effectuer trois visites dans des centres de détention pour mineurs afin d'évaluer la situation des enfants privés de liberté. Un dialogue a été établi avec les autorités sur la mise en œuvre effective des recommandations du Sous-comité pour la Prévention de la Torture. Ces visites et l'engagement vis à vis des autorités devraient continuer courant 2015.

Philippines

Actions menées aux Philippines

- 3 visites de contrôle dans les établissements de détention pour mineurs
- 35 détenus assistés sur le plan juridique, dont 28 libérés
- 1 déclaration à la presse nationale sur l'initiative proposée de réduire l'âge de la responsabilité pénale.
- Réunions de sensibilisation contre la nouvelle initiative de loi visant à abaisser l'âge de la responsabilité pénale, en contradiction avec les droits de l'enfant.

Réalisations

L'OMCT et le Centre de Développement des Droits de l'Enfant (CLRDC) ont procédé à 13 visites de contrôle, ont fourni une assistance à 35 enfants privés de liberté, pour certains une assistance juridique pour faire valoir leur libération, pour d'autres une assistance psychologique et de conseils lorsqu'ils ont souffert de violence physiques et autres abus.

Aux Philippines, le Centre de Développement des Droits de l'Enfant (CLRDC), partenaire de l'OMCT, a offert une assistance juridique directe aux enfants en conflit avec la loi et facilité leur libération et leur réinsertion dans leurs communautés et familles. CLRDC a également créé des groupes de soutien offrant un espace d'expression sécurisé à ces enfants, les encourageant à devenir les défenseurs des droits de l'enfant.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES POUR PROTÉGER LES DROITS DE L'ENFANT

- 1 rapport alternatif conjoint adressé au CAT sur les abus sexuels à l'encontre d'enfants au Saint-Siège ayant eu pour résultat des recommandations de la part du CAT sur les préventions de ces abus
- 1 déclaration orale conjointe au cours de la 25^e session du Conseil des droits de l'homme, dans le cadre du dialogue interactif avec le Représentant spécial sur les enfants et les conflits armés et sur la violence contre les enfants.
- 1 déclaration sur la consultation mondiale sur le droit de contester la légalité de la détention devant les tribunaux.
- 1 groupe d'étude sur le renforcement de la collaboration au niveau mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants et 1 déclaration conjointe de l'OMCT et de *Defence Children International* (DCI).
- Participation en tant qu'expert auprès du Rapporteur spécial sur la torture pour la préparation de son rapport sur les enfants et la torture qui sera présenté en 2016.
- Participation à un panel de personnalités de haut rang sur les droits de l'enfant à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.



Philippines

SOUTIEN AUX DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET RENFORCEMENT DE LEURS CAPACITÉS

Chaque année, des centaines de défenseurs des droits de l'homme sont victimes de menaces et d'intimidations, de campagnes de diffamation, harcèlement, arrestations et détentions arbitraires, mauvais traitements, voire sont assassinés en représailles à leurs activités de promotion et de défense des droits humains.

Plus inquiétant encore que ces attaques individuelles contre les défenseurs des droits de l'homme, on observe un nombre croissant de lois ou de projets de loi restreignant la liberté d'association à travers le monde. Il existe clairement une corrélation directe entre la situation des défenseurs et la situation générale des droits de l'homme dans leurs pays.

Dans ce contexte, il est plus que jamais important de rappeler l'importance du travail effectué par les défenseurs sur le terrain et de les soutenir dans leurs combats.

UNE RÉPONSE URGENTE POUR LES DÉFENSEURS EN DANGER

Dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, son programme conjoint avec le FIDH, l'OMCT continue à jouer un rôle de leader au niveau mondial dans la protection des défenseurs en danger immédiat et dans l'élaboration d'un programme de protection.

En 2014, l'OMCT a travaillé sur 267 appels urgents, communiqués de presse et autres déclarations en faveur de 591 défenseurs des droits de l'homme et de 53 ONG et autres associations venant de 51 pays. A ces appels s'ajoute un travail de plaidoyer envers les mécanismes de protection régionaux et internationaux afin qu'ils intentent des actions au nom de ces défenseurs mais également envers les décideurs politiques et ceux qui peuvent les influencer afin d'améliorer la situation des défenseurs. L'OMCT a ainsi contribué à la réalisation de changements significatifs, telles que la libération ou l'acquittement de beaucoup d'entre eux, a fourni un soutien, et a attiré l'attention sur la situation de ces 591 défenseurs.

« Ma famille et d'autres défenseurs m'ont informé des déclarations que vous avez récemment faites dans le cadre de mon affaire. Je souhaite vous remercier sincèrement pour toutes les préoccupations que vous avez exprimées et pour avoir exigé que les droits de l'homme et les garanties judiciaires soient respectés partout dans le monde. Le soutien des personnes et des organisations comme la vôtre, laissent subsister l'espoir qu'un monde meilleur peut continuer à briller même dans l'obscurité » *Damián Gallardo Martínez, défenseurs des droits des peuples indigènes emprisonnés et torturés*

L'OMCT a également fourni une assistance d'urgence pour 20 défenseurs et 5 ONGs dans 11 différents pays, permettant ainsi la sécurisation de leurs bureaux, un accès à une assistance juridique ou médicale, ou encore de soutenir leur rapatriement dans un endroit sécurisé lorsque leurs vies étaient en danger.

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE PROTECTION : L'ANGLE DES DÉFENSEURS DU DROIT FONCIER

Les défenseurs du droit foncier sont les premières victimes d'un développement effréné, le rapport annuel 2014 de l'Observatoire pionnier en la matière porte une analyse globale et complète de leur situation.

En effet les tensions liées à la terre et aux ressources naturelles étant extrêmement préoccupantes, toute mobilisation pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels de ces communautés concernées est excessivement risquée.

Assurer la participation de ces communautés et respecter le travail des défenseurs des droits de l'homme sont des étapes essentielles afin de prévenir l'escalade des conflits fonciers et de mettre un terme aux violations graves des droits de l'homme. Entre 2011 et 2014, l'Observatoire a documenté **43 cas d'assassinat contre des défenseurs des droits fonciers et 123 cas de poursuites judiciaires** accompagnées parfois de détention arbitraire. Ces chiffres ne reflètent qu'une petite fraction de la réalité dans le monde, l'Asie et l'Amérique latine étant les régions les plus touchées.

Inspirée de 74 études de cas dans 29 pays, le rapport 2014 n'est que le début d'un programme ambitieux en faveur des défenseurs des droits fonciers par l'Observatoire. Le Cambodge a été le premier pays à être ciblé avec la production d'un documentaire, des activités de plaidoyer au niveau nationale et internationale et l'organisation de séminaires de formation. De plus, un rapport de mission sur la situation des défenseurs des droits fonciers aux Philippines vient d'être finalisé, ainsi qu'un autre rapport accompagné d'un documentaire concernant le Guatemala.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : SOUTENIR LE TRAVAIL DE PLAIDOYER DES FEMMES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE CONTRE LES FEMMES.

En 2014, l'OMCT a continué de travailler en étroite collaboration avec Synergie des femmes pour les victimes des violences sexuelles (SFVS) dans le Nord et Sud Kivu en RDC.

Dans le cadre du suivi d'une mission de sensibilisation à Bukavu, Goma et Kinshasa réalisée en février 2014, deux réunions de stratégie de plaidoyer ont été organisées avec les 20 femmes défenseurs des droits de l'homme qui avaient été précédemment formées à l'utilisation des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme pour lutter contre les violences faites aux femmes.

De plus, plusieurs réunions de sensibilisation ont eu lieu avec divers intervenants dont des décideurs politiques, des ONG et des professionnels de justice, renforçant ainsi le soutien populaire local pour éliminer la violence contre les femmes.

Avec des capacités et des réflexions stratégiques renforcées, les militantes ont pu établir un dialogue constructif avec les autorités tant au niveau régional que national.

L'échange d'information a été apprécié par les autorités et le gouverneur du Nord Kivu a proposé la tenue de réunions trimestrielles. Au niveau provincial, les autorités ont également promis de mettre sur pied « l'Entité de liaison », un forum de discussion entre le ministère de la justice et des droits de l'homme, les membres du service de sécurité, des représentants d'ONG, et des diplomates, décrété par un arrêté ministériel en 2009.



République Démocratique du Congo

Programme défendre les défenseurs

(Avec le soutien de la Confédération Suisse)

Protection pour les défenseurs des droits fonciers au Cambodge

Au cours des dernières années, le gouvernement cambodgien a accordé des concessions foncières à des entreprises privées nationales et internationales à un rythme alarmant pour l'agriculture, l'exploitation minière et le développement des infrastructures. Les populations autochtones, principalement de petits agriculteurs, ont été expulsées et réinstallées dans des régions sans accès aux services de base.

Les militants en faveur des droits de l'homme, qui ont organisé des manifestations pacifiques pour défendre ces populations, ont fréquemment été harcelés et arrêtés en violation des obligations de droit international et national. Le Premier Ministre cambodgien et le gouvernement conserve par ailleurs une forte emprise sur le système judiciaire ce qui rend la séparation du pouvoir illusoire et anéanti tout espoir d'un accès à la justice.

Dans ce contexte, l'OMCT et le Centre cambodgien pour les droits de l'homme (CCDH), membre du réseau SOS-Torture, ont élaboré une stratégie globale pour faire face à la crise en matière de droits de l'homme dans ce pays. Cette stratégie inclue une mission d'enquête au Cambodge, des outils audio-visuel pour mobiliser l'attention, des actions de sensibilisation au niveau national et international et le renforcement des connaissances pour les défenseurs cambodgien des droits de l'homme.

Un séminaire de deux jours a été organisé à Phnom Penh sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, en particulier sur les directives suisses et européennes en la matière, et sur la mise en place d'un réseau national efficace des défenseurs. Les participants, incluant des représentants de la société civile, des dirigeants syndicaux et activistes communautaires, ont alors adopté une résolution déclarant leur engagement à développer un réseau de solidarité pour les défenseurs des droits humains. Lors de la visite de l'OMCT, conseiller juridique de l'OMCT a pu avoir accès aux défenseurs en détention.

En parallèle, un documentaire intitulé « Les droits des autres » (<https://www.youtube.com/watch?v=RjkPaD4YaCg>) filmé par le réalisateur irlandais Chris Kelly et produit par l'OMCT, a été projeté dans un cinéma pour sensibiliser l'opinion publique sur la lutte menée par les défenseurs des droits fonciers. Mme Tep Vanny, emprisonnée en novembre 2014 après des manifestations pacifiques, y témoigne des conditions de détention et du soutien reçu de l'OMCT. Le documentaire a également été projeté à la Maison des Arts du Grütli à Genève en septembre 2014, suivi d'une table ronde durant laquelle Mme Chhunly Chhay, du CCDH, et M. Am Sam Ath, l'un des témoins du documentaire, ont dénoncé l'aggravation de la situation des défenseurs des droits de l'homme au Cambodge, dont plusieurs dizaines sont actuellement détenus.

Cette situation déplorable a également été soulevée devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, lors d'une déclaration orale conjointe du CCDH et de l'OMCT, après la présentation du rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Cambodge du Rapporteur spécial de l'ONU.

ACTIVITÉS DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE L'OMCT

En 2011, les changements politiques du monde arabe ont entraîné de nouvelles opportunités mais ont aussi fait émerger de nouveaux défis pour les droits de l'homme et la lutte contre la torture dans cette région. Ceci a conduit à l'ouverture d'un bureau à Tunis en 2011 et à Tripoli en 2012 pour la première fois dans l'histoire de l'OMCT.

Ce projet a pour objectif de profiter du moment de transition pour mener à bien les réformes institutionnelles et légales pour la prévention de la torture, assurer des dommages et intérêts pour les victimes et construire une capacité locale pour lutter contre la torture et les mauvais traitements.



Photos: Augustin Le Gall



OMCT - Tunis, exposition « Sous Le Jasmin »



OMCT - Tunis, atelier de graffitis

LE BUREAU DE L'OMCT EN TUNISIE

En 2014, la Tunisie a adopté sa nouvelle Constitution à 200 voix sur 216, dont l'article 23 dit: «L'Etat protège la dignité humaine et l'intégrité physique et interdit la torture mentale et physique. Les crimes de torture ne peuvent être soumis à prescription». Tout au long de 2014, l'OMCT Tunis a travaillé avec le Parlement et les ministères concernés pour réviser des projets de loi comme celui concernant la lutte antiterroriste, un second portant sur la création d'un Institut national des droits humains ou encore sur le code de procédure pénale.

En février, cinq membres de la commission parlementaire sur les droits et libertés ainsi que des représentants du bureau de l'OMCT Tunis se sont rendus à Vienne pour s'inspirer du Mécanisme de Prévention Autrichien comme modèle pour la Tunisie. Malheureusement, la commission du MPN n'a pu voir le jour avant fin de 2014. Toutefois, en juin, l'OMCT, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, Juan Mendez, HCDH et ACAT ont co-organisé une table ronde avec des organisations de la société civile tunisienne partenaires pour débattre de l'accès à la justice et à une forme de réparation, des conditions de détention. Ceci a considérablement élargi le consensus et stimulé le travail mené contre la torture en Tunisie.

Les Centres de Sanad à Kef et Sidi Bouzid, mis sur pied en 2013 en partenariat avec OCTT, ont offert une assistance juridique à plus de 80 victimes de torture, avec plus de 50 procès intentés, et facilité l'accès à un soutien socio-médical pour les victimes. Deux ateliers de formation ont été organisés pour les avocats du réseau à Tunis et à Sfax, et pour les officiers de police, procureurs ou juges d'instruction à Tabarka et Sousse. Le personnel des centres Sanad a bénéficié de formations continues afin d'assurer une assistance complète aux victimes de torture et de mauvais traitements.

Le 26 Juin 2014, l'exposition « Sous Le Jasmin » a achevé sa tournée d'une année devant l'Assemblée nationale constituante à Tunis. L'exposition a fait le tour de tous les gouvernorats de la Tunisie et a touché plus de 14.000 citoyens tunisiens. Elle continue d'être utilisée lors d'événements en Tunisie et a été montrée pour la première fois au niveau international à Montréal, Canada en septembre. D'autres rendez-vous internationaux suivront en 2015.

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, le bureau de Tunis a régulièrement organisé des événements avec ses partenaires de la société civile, notamment à l'occasion de la journée internationale contre la torture, le 26 Juin, avec la projection d'un documentaire, une marche pacifique à l'ancienne prison «9 avril», une veillée aux chandelles, l'exposition « Sous le Jasmin » ainsi qu'une conférence de presse dénonçant l'inefficacité de la justice tunisienne.

Le 15 octobre 2014, suite aux incidents de violence policière impliquant des militants des droits de l'homme et des personnes suspectées de terrorisme, l'OMCT a co-organisé une manifestation devant le ministère de l'Intérieur, appelant les forces de sécurité à respecter leur code de conduite et les droits de l'homme. Dans le cadre de la 10^e Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, l'OMCT-Tunis et de l'OMCT-Libye ont co-organisé un atelier de graffitis dans un quartier populaire de la banlieue de Tunis. Des artistes libyens et tunisiens et des jeunes ont peint des graffitis sur la façade d'un théâtre qui dénoncent la torture et appellent à la paix dans le monde arabe.

LE BUREAU DE L'OMCT EN LIBYE

Soutenir les militants anti-torture en pleine crise

Depuis trois ans, l'OMCT a joué un rôle majeur en soutenant la création d'une organisation anti-torture en Libye. Les résultats de ces trois dernières années furent significatifs :

- Soutenir des avocats dans les poursuites juridiques de plus de 200 cas de victimes de torture et autres formes d'abus
- Assurer et sécuriser la libération de 35 personnes incarcérées
- Contribuer à l'adoption d'une loi anti-torture
- Organiser des formations pour plus de 100 activistes et 50 officiers de police
- Organiser de larges campagnes de mobilisation de l'opinion publique.

L'évolution de la situation politique en Libye est devenue très préoccupante. Cependant nous ne devons pas oublier que, grâce au travail de l'OMCT ces dernières années, il y a aujourd'hui une communauté Libyenne qui se bat pour la défense des droits de l'homme et qui est prête à prendre le relais sur les questions de torture, souvent à leurs risques et périls. Au centre de cette communauté figure le Réseau d'Aide Juridique Libyen, organisation née suite aux formations dispensées par l'OMCT ces trois dernières années. Ces acteurs clés ont aujourd'hui besoin d'un soutien continu du mouvement anti-torture.

Jusqu'au milieu de l'année 2014, l'OMCT soutenait ces groupes par une présence physique sur le terrain. Cependant, en raison de l'intensification de la guerre civile et sa progression vers Tripoli, l'OMCT fut obligé de quitter le pays, comme de nombreux autres acteurs internationaux. Ceci est une perte majeure, néanmoins l'OMCT a laissé un héritage.

Etant l'un des rares acteurs ayant réussi à créer des relations sur le terrain, l'OMCT continue à soutenir les militants en Libye, et cela depuis son bureau de Tunis. L'OMCT Tunis a fourni un soutien continu à ses partenaires travaillant pour la protection des victimes de torture dans le pays, alloué des subventions visant à alléger les souffrances des réfugiés et des déplacés interne. C'est également la protection

de défenseurs qui font face à des menaces imminentes, en soutenant notamment leur relocalisation à Tunis quand cela était la dernière option qu'ils leur restaient.

Lors de la seconde moitié de l'année 2014, notre bureau en Tunisie est devenu un point de rencontre majeur et sécurisé pour les défenseurs des droits de l'homme et le Réseau d'Aide Juridique Libyen. Afin de répondre à la crise, l'OMCT a mené un processus de réflexion sur la façon dont les défenseurs des droits de l'homme libyens peuvent aborder les questions des droits de l'homme dans leur pays et se soutenir mutuellement en cas de menaces imminentes.

En novembre 2014, l'OMCT a dirigé un groupe de travail avec les défenseurs des droits de l'homme Libyens à Tunis sur la mise en œuvre des principes directeurs suisse pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. Cet événement a débouché sur la mise en place, par nos collègues libyens, d'un réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme visant à rassembler des informations sur les menaces, à fournir un soutien et coordonner les actions de plaidoyer au niveau national et international. Ce groupe a également démontré les forces du réseau SOS-Torture. L'OMCT a pu ainsi tirer parti de l'expertise des organisations membres qui ont mis en place des mécanismes de protection semblables dans leurs pays.

La situation en Libye est désastreuse. Un des éléments de réponse les plus importants que nous pouvons apporter est sans aucun doute le soutien aux acteurs de la société civile qui continuent leur travail quand bien même ils font face à des risques certains. Même si une solution au conflit ne pourra être trouvée sans l'exercice d'une pression internationale, le changement durable ne pourra venir que s'il y a des acteurs libyens qui sont prêts à être le fer de lance pour les droits de l'homme.

La Libye demeure aujourd'hui au cœur des engagements de l'OMCT dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Formation et assistance juridique

- Plus de 100 avocats, juges, procureurs et juristes de Tripoli, Benghazi, Misrata et Sabha formés à la documentation des cas de torture et traitements dégradants lors de 5 séries de groupes de travail.
- Mobilisation du Réseau Libyen d'Assistance Juridique (RLAJ), désormais une association à part entière.
- Plus de 200 cas provenant de tout le pays, documenté auprès du RLAJ et déposés devant des procureurs locaux.
- 35 prisonniers libérés à ce jour grâce à des actions de plaidoyer.

Soutien à la société civile

- 3 projets de subventions conçus et mis en œuvre avec les associations locales pour renforcer leur capacité organisationnelle et faire progresser la lutte contre la torture.
- Professionnalisation du Réseau Libyen d'Assistance Juridique à travers la gestion de cas et des formations.
- Cliniques socio-juridiques hebdomadaires mises en place pour les migrants détenus; une dans une prison pour hommes et une autre dans une prison pour femmes, en coopération avec l'Organisation internationale pour la coopération et l'aide d'urgence.
- Unités de documentation sur la torture mises en place pour les personnes déplacées dans les camps Janzour et Fellah, avec Al Rahma Association.

Sensibilisation

- Plus de 200 jeunes libyens ont eu l'opportunité de s'exprimer contre la violence à travers des graffitis et de la musique « playshops » à Benghazi et à Tripoli.
- Plus d'1 kilomètre de murs recouverts de peintures murales et des messages socialement responsables.
- 2 concerts de hip-hop organisés avec des artistes locaux, dont une chanson contre la torture, avec plus de 500 spectateurs.

Réformes du secteur de la sécurité

- Plus de 50 administrateurs pénitenciers dépendants du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense, formés au respect des standards minimums pour le traitement des détenus, aux limites de l'usage de la force et à une approche centrée sur les droits de l'homme dans le management des prisons.
- Les participants sont venus de 10 villes différentes en Libye et ont participé à ces 3 jours de formation.

Actions de plaidoyer au niveau local

- Commentaires présentés en Mars 2013 au Congrès National Général sur le projet de loi criminalisant la torture.
- 1 consultation nationale tenue à Tripoli après l'adoption de la loi, où les participants ont rédigé les « 10 étapes pour mettre fin à la torture », destiné à guider les acteurs étatiques et de la société civile sur le suivi et l'application de la nouvelle loi.
- Participations aux groupes de travail du Haut-Commissariat aux réfugiés (UNHCR) sur les détentions des migrants, conduisant à un projet de loi d'asile.

Actions de plaidoyer au niveau international

- Soumission des observations, en Septembre 2014, des parties prenantes à l'Examen Périodique Universel de la Libye, axées sur l'arrestation et la détention arbitraire, les disparitions forcées et les populations vulnérables.
- Contributions lors d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en Mars de 2014 sur la situation des droits de l'homme en Libye.
- Communication d'une note de 26 pages au groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires plus particulièrement axé sur la présence des fosses communes en Libye.

ACTIVITÉS DE CAMPAGNES PUBLIQUES CONTRE LA TORTURE

Journée des droits de l'homme, 10 décembre

Pour commémorer le 30^{ème} anniversaire de la Convention contre la Torture, célébré le 10 décembre 2014, l'OMCT a lancé une campagne de 10 jours d'activisme contre la torture et les mauvais traitements.

Cette campagne fut basée sur 10 courts métrages saisissants dans lesquels 10 défenseurs des droits de l'homme dénoncent la torture, évoquent l'importance de la Convention et décrivent sa mise en œuvre dans leur pays respectifs. La campagne fut menée en partenariat avec le Réseau SOS-Torture et visait à mobiliser le public contre la torture et les mauvais traitements qui sont une violation des droits de l'homme et de la dignité humaine.



ACTIONS DE PLAIDOYER DEVANT LES ORGANES DES DROITS DE L'HOMME

PLAIDOYER AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

25^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU (3-28 MARS 2014)

- 7 déclarations écrites et orales en coopération avec les membres et partenaires du réseau SOS-Torture sur différents thèmes liés au mandat de l'OMCT, notamment lors de l'examen périodique universel (EPU) du Mexique, de la Chine, de la Malaisie; participation au dialogue interactif avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et avec l'Expert indépendant sur la situation des droits humains en Côte-d'Ivoire; présentation du rapport annuel du bureau du HCDH en Colombie.
- 3 événements co-organisés en parallèle sur les défis de la mise en œuvre des recommandations acceptées par le gouvernement malaisien après la second EPU; la diplomatie progressive, les progrès normatifs et les violations des droits de l'homme au Mexique; l'échec de la réforme suite aux recommandations de l'EPU du Bahreïn.

26^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES (10-26 JUIN 2014)

- 2 déclarations orales au cours du dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la situation des droits de l'homme en Côte-d'Ivoire.
- 2 événements parallèles organisés ou coparrainés sur les défenseurs des droits de l'homme au Cambodge, avec projection du documentaire « Les droits des autres », et sur les disparitions forcées qui augmentent en Irak, Syrie et en Libye.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOUTIEN AUX VICTIMES DE TORTURE, LE 26 JUIN

En 2014, l'OMCT a également soutenu des activités de mobilisation et de sensibilisation lors de la journée internationale de soutien aux victimes de torture en collaboration avec le réseau de l'OMCT. Ces activités comprenaient :

Au **Pakistan**, la HRCP et d'autres organisations de droits de l'homme ont organisé des marches, des rassemblements, des séminaires, des pièces de théâtre de rue autour du thème de la torture à Karachi, Hyderabad, Sukkur, Quetta, Peshawar et Gilgit. Mettant l'accent sur la nécessité d'une loi anti-torture, la criminalisation de la torture, et l'établissement d'un mécanisme centralisé pour les plaintes contre la torture, les événements ont bénéficié de la présence de militants des droits de l'homme, victimes de torture, avocats, activistes politiques, journalistes, représentants des partis politiques, travailleurs sociaux, ont attiré un public nombreux et obtenu une importante couverture médiatique (*le Daily Times, l'Aube, le Nawa-i-Waqt, Nouvelles, Tribune Express, le Daily Express, le Baloutchistan Times, Dhoom TV, Sindh TV, Awaz, Dharti TV, AbbTak, Nouvelles Express télédiffusion, Radio Voice of Sindh-Londres (web-Radio) et FM 93*).

En **Côte-d'Ivoire**, diverses activités incluant une cérémonie d'ouverture, un débat, une conférence de presse, et des émissions de radio ont été organisées à Abidjan, en présence d'acteurs clés (*Représentants de l'ambassadeur des Etats-Unis, du Royaume Uni, et de la Belgique en Côte d'Ivoire; Représentant de la garde des sceaux, du ministre de la Justice, des droits de l'homme et des libertés civiles; représentant du ministre d'État, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité; Représentant du Conseil constitutionnel; Représentant du Président de la Cour suprême; Représentant du Président de l'Assemblée nationale*), des leaders de la société civile, de journalistes et du public en général.

Au **Togo**, des activistes togolais du CACIT ainsi que de représentants de l'OMCT ont pu intervenir sur les ondes de plusieurs radios et sur des chaînes de télévision à Lomé, Dapaong et Kara pour dénoncer les conditions carcérales, la mise en œuvre lente de la CAT et appeler les autorités nationales à améliorer la situation des droits de l'homme et celle des victimes de torture (*Radio FM Victoire, programme de radio Métropolys, Radio Lomé, Radio Courtoisie, Rural Community Radio, Radio FM Kozahon et La Chaîne du Futur*). Des traitements relayés ensuite par de nombreux autres médias (*Savoir Nouvelles, IciLomé.com, aLomé-com, Radio Lomé, et le site Web République togolaise*).

Des communiqués de presse ont été diffusés au **Mexique** stipulant que « La torture au Mexique continue d'être une pratique commune, les victimes méritent justice », mais également en Colombie où ils dénoncent que « La torture existe en **Colombie**, sous de multiples formes ». En Colombie, l'OMCT, en partenariat avec les membres de Réseau SOS-Torture et la Coalition Colombienne Contre la Torture, a organisé un événement dans le « Parque de los periodistas », comprenant des pièces de théâtre, des concerts et une exposition photographique. Près de 1000 personnes y ont assisté et ont ainsi pu être sensibilisés aux conséquences dévastatrices de la torture sur les victimes, ainsi que sur la nécessité de garantir une réparation intégrale et de faire cesser l'impunité.

Au **Bangladesh**, Odhikar a organisé une réunion d'échanges à Dhaka entre militants des droits de l'homme, avocats, leaders politiques et journalistes. Odhikar a également organisé des rassemblements et des chaînes humaines dans les 39 districts du pays, appelant à mettre fin à la torture et à l'impunité systématique, ainsi qu'à la ratification du protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture par le gouvernement.

27^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (8-26 SEPTEMBRE 2014)

- 2 déclarations orales en coopération avec les membres du Réseau SOS-Torture lors de l'EPU de la Côte-d'Ivoire et du Nicaragua.

PLAIDOYER AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RÉGIONALES

- 1 déclaration écrite et orale auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) Conférence contre le terrorisme à Interlaken sur « le rôle de l'OSCE dans relever les défis terroristes actuelles » (avril 2014).
- Participation à un atelier restreint organisé par l'Union européenne (UE) sur un programme de relocalisation temporaire pour les défenseurs des droits humains en danger (décembre 2014).

Appui au travail du Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes

Organisation d'une réunion (21-22 mai au Palais Wilson) réunissant les membres du CEDAW et des experts pour rédiger une Recommandation Générale sur la question des femmes demandeurs d'asile et apatrides. Le travail de l'OMCT en la matière fut payant puisque la Recommandation Générale fut adoptée en novembre 2014 (Ref. CEDAW/C/GC/32).



1

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention contre la torture, quelles sont les principales réussites accomplies dans la lutte contre la torture et les défis qu'ils restent encore à réaliser ?

(vidéo uniquement disponible en anglais)

Juan E. Méndez
Rapporteur Spécial sur la Torture / ONU



2

Pourquoi est-il important que le Comité contre la Torture examine la situation du Bangladesh, 16 ans après la ratification de la Convention contre la torture par le Bangladesh ?

(vidéo uniquement disponible en anglais)

Adilur Rahman Khan
Secrétaire général / Odhikar
Bangladesh



3

Pourquoi est-il important que les organisations de la société civile s'engagent dans le processus d'examen des Etats parties par le Comité contre la torture ?

(vidéo uniquement disponible en espagnol et anglais)

Liliana Ortega
Directrice exécutive / COFAVIC
Venezuela

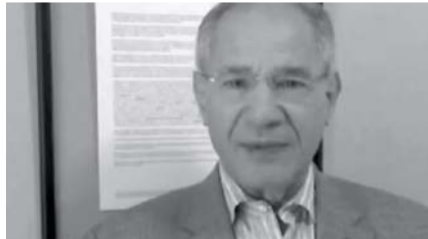


4

Quel rôle peuvent jouer les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la Torture ?

(vidéo uniquement disponible en anglais)

Tatiana Chernobil
Experte / Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law
Kazakhstan



5

En quoi le Mécanisme de Prévention, prévu par le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, est-il si important pour prévenir la torture en Tunisie ?

Mokhtar Trifi
Président d'honneur / Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'homme
Tunisie



6

Pourquoi est-il essentiel que la Colombie accepte la compétence du Comité contre la Torture d'examiner les plaintes individuelles ?

Ana María Rodríguez
Représentante devant les Nations Unies / Comisión Colombiana de Juristas
Colombie



7

Quel rôle jouent les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention contre la torture au Togo ?

André Kangni Afanou
Directeur exécutif / CACIT
Togo



8

En quoi la Convention contre la Torture peut contribuer à lutter contre l'impunité dans les cas de torture envers les enfants aux Philippines ?

Rowena Legaspi
Directrice / Children's Legal Rights and Development Center
Philippines



9

Quel rôle peut jouer la Convention contre la Torture pour protéger les femmes contre les violences au Guatemala ?

Claudia Samayoa
Fondatrice et coordinatrice / UDEFEGUA



10

Pourquoi la ratification de la Convention contre la Torture est une étape importante afin de mettre un terme à la torture en Inde ?

Henri Tiphagne
Directeur Exécutif Honoraire / People's Watch

Les 10 vidéos sont disponibles sur le site Web de l'OMCT



LES DONATEURS, LES ORGANES ET LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'OMCT

Philanthropies

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

American Jewish World Service

Brot für die Welt

Banque Pictet

Loterie Romande

SIG

Fondation Hans Wilsdorf

The Sigrid Rausing Trust

The National Endowment for Democracy

Gouvernements

Allemagne

Liechtenstein

Suisse

Pays-Bas

Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales

European Commission

Fond special OPCAT Nations Unies

United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture

Subventions cantonales (Suisse)

République et Canton de Genève

Canton de Bâle-Ville

Subventions communales (Suisse)

Genève

Plan-les-Ouates

Autres contributions

SOS-Torture Network Membership Fees

Private Donations

L'OMCT adresse ses sincères remerciements à tous les particuliers, institutions et gouvernements pour leur soutien et générosité.

Les stagiaires en 2014

L'OMCT voudrait remercier les stagiaires pour leur temps, leur énergie et leur créativité:

Benjamin Amsler, Nicole Bürli, Emma Hunter, Christopher Keeler, Valerie Paulet, Alba Bescos Pou, Laura Pugieu, Ivan Shalev, et Garance Tardieu Ziolkowski à Genève, et Nicole Fauster, Natasha Turak, Khoulood Nsiri, Sonia Bouchareb, et Marina Tognola à Tunis.

L'OMCT n'aurait pas pu accomplir autant sans leurs contributions.

Conseil exécutif

| | |
|----------------------|--|
| Président | BERTHELOT Yves, France |
| Vice-Présidents | DOMINGO DOUGAN BEACA José, Guinée équatoriale MARTY Dick, Suisse |
| Trésorier | TRAVIS Anthony, Royaume-Uni |
| Membres | CANTON Alejandro Santiago, Argentine DIEYE Aminata, Sénégal TRIFI Mokhtar, Tunisie KHIDASHELI Tinatin, Georgie QUIROGA CARILLO Jahel, Colombie TIPHAGNE Henri, Inde |
| Conseillère spéciale | SAYEGH Christine, Suisse |

Assemblée générale

Moyen-Orient et Afrique du Nord

ABU AL-ZULOF George, Palestine
ASSAF Georges, Liban
BENABDESSELAM Abdel-ilah, Maroc
DUTOUR Nassera, Algérie
GHAEMI Hadi, Iran
JENDOUBI Kamel, Tunisie
SABER Karim, Egypte
TRIFI Mokhtar, Tunisie

Europe

BERTHELOT Yves, France
BODNAR Adam, Pologne
DIMITRAS Panayote, Grèce
DOEK E. Jaap, Pays-Bas
KHIDASHELI Tinatin, Georgie
MARTY Dick, Suisse
O'FLAHERTY Michael, Irlande
SADOVSKAYA Olga, Fédération Russe
TRAVIS Anthony, Royaume-Uni
YUNUS Leyla, Azerbaïdjan

Afrique

BIHAMBAMA MASIKA Justine, RDC
CHUKWUMA Innocent, Nigeria
DIALLO Oumar, Sénégal
DIEYE Aminata, Sénégal
DOUGAN BEACA José D., Guinée équatoriale
MESSAOUD Boubacar, Mauritanie
MOHOCHI MUKIRA Samwel, Kenya

Amérique

ALAYZA Ernesto, Pérou
ARRIAGA Luis, Mexique
CANTON Alejandro Santiago, Argentine
GARRETON Roberto, Chili
GOMEZ ZULUAGA Alberto L., Colombie
HARRIS Theresa, Etats-Unis d'Amérique
MEDRANO Celia, El Salvador
O'CONNOR Florizelle, Jamaïque
PALMIERI Gustavo, Argentine
QUIROGA CARRILLO Jahel, Colombie
SAMAYOA Claudia, Guatemala

Asie

De MESA Teodoro Max, Les Philippines
GROVER Vrinda, Inde
RAHMAN KHAN Adilur, Bangladesh
SHIRAIISHI Osamu, Japon
TIPHAGNE Henri, Inde
XIA Renee, Chine

Secrétariat international

Secrétaire général Gerald Staberock

Secrétaire général adjointe Anne-laurence Lacroix

Division Opérations

Campagnes d'urgence

KOSSIN Alexandra (coordinatrice)

Assistance d'urgence aux victimes de la torture

GENTE Marina (chargée de projet)

Surveillance des mécanismes de protection

BENGA Seynabou (conseillère aux droits de l'homme)

BENNINGER-BUDEL Carin (conseillère aux droits de l'homme)

BÜRLI Nicole (conseillère aux droits de l'homme)

SOLÀ MARTIN Helena (conseillère aux droits de l'homme)

Droits de l'enfant

BARBARA Carolina (coordinatrice)

Défenseurs des droits de l'homme/

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

RECULEAU Delphine (Coordinator)

MARTÍN ZUMALACÁRREGUI Miguel (conseiller aux droits de l'homme)

Division Recherche de fonds & Communication

BENNINGER-BUDEL Carin (conseillère aux droits de l'homme)

GENTE Marina (chargée de projet)

Administration

DEKHISSI Halima

Webmaster

BURLACA Oleg

Support IT

CRETIN Patrice, Sword IF

Comptabilité

AEBERSOLD Marc, Solution 7

OMCT Europe

MARTÍN ZUMALACÁRREGUI Miguel (conseiller aux droits de l'homme)

ZANGL Peter (Représentant auprès de l'Union européenne)

OMCT Libye

SINGH Currun (conseiller aux droits de l'homme, région MENA)

SALEM Karim (coordinateur de projet)

DAVIS Daniel (assistant de projet)

ELAMAMI Ramadan (assistant de projet)

OMCT Tunisie

BELLALI Emtyez (assistante de projet)

BEN CHABAANE Haythem (assistant de projet)

KHECHINE Hend (chargé de projet)

MEDDEB Halim (conseiller juridique)

MLIKI Taoufik (assistant de projet)

REITER Gabriele (directrice)

TLIJANI Hassen (assistant administratif et financier)

VANE Rosa (assistante de projet)

SANAD, Centre de conseil juridique et d'assistance sociale

Kef

GATRI Sabrine (coordinatrice sociale)

TALBI Najla (coordinatrice juridique)

TRABELSI Bilel (coordinateur juridique)

Sidi Bouzid

CHOKRI Afef (coordinatrice sociale)

ISSAOUI Moez (coordinateur juridique)

RABHI Housseem (coordinateur juridique)

LES COMPTES ANNUELS : BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

COMPTE DE RECETTE ET DEPENSES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 (avec comparatif 2013)
BALANCE SHEET ON 31 DECEMBER 2014 (with 2013 comparative)

| ACTIF / ASSETS | ANNEE 2014 YEAR 2014 | ANNEE 2013 YEAR 2013 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| LIQUIDITES / CASH | 262'344.16 | 692'927.48 |
| Caisses / Cash funds | 4'213.33 | 1'892.47 |
| CCP / Postal cheque account | 47'236.65 | 13'999.07 |
| Banque Lombard et Odier / Bank Lombard & Odier | 19'041.21 | 159'352.81 |
| Banque UBS / Bank UBS | 191'852.97 | 517'683.13 |
| AUTRES ACTIFS / OTHER ASSETS | 895'968.84 | 257'978.30 |
| Impôts anticipés / Withholding tax recoverable | 46.04 | 388.77 |
| Actifs transitoires / Other assets | 235'367.34 | 56'078.92 |
| Garanties / Guarantees | 10'468.20 | 10'468.20 |
| Débiteurs et subventions à recevoir / Debtors and grants to be received | 650'087.26 | 191'042.41 |
| TOTAL DE L'ACTIF / TOTAL ASSETS | 1'158'313.00 | 950'905.78 |
| PASSIF / LIABILITIES | | |
| CREANCIERS / CREDITORS | 1'110'707.16 | 809'682.66 |
| Créanciers / Creditors | 92'416.85 | 118'942.98 |
| Passifs transitoires / Other liabilities | 249'388.93 | 235'434.26 |
| Subventions et produits reçus d'avance / Grants paid in advance | 768'901.38 | 455'305.42 |
| PROVISIONS / OTHER LIABILITIES | 70'000.00 | 175'000.00 |
| Provisions | 70'000.00 | 175'000.00 |
| COMPTE DE RESULTAT / RESULTS | -22'394.16 | -33'776.88 |
| Report au 1 ^{er} janvier 2014 / Carried forward at 1 January 2014 | -33'776.88 | -40'178.38 |
| Excédent de recettes de l'exercice / Excess of incomes | 11'382.72 | 6'401.50 |
| TOTAL DU PASSIF / TOTAL LIABILITIES | 1'158'313.00 | 950'905.78 |

Genève, le 12 mai 2015 / Geneva, 17 May 2015

Rapport du vérificateur des comptes de l'exercice 2014
à
L'Assemblée Générale ordinaire de
L'Association
« Organisation Mondiale Contre la Torture » - OMCT
A Genève

Messieurs,

A la demande de votre Conseil exécutif et conformément à l'article 19 des statuts de votre Association, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association « **Organisation Mondiale Contre la Torture** » - OMCT pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil exécutif de l'Association, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.


Lors de notre vérification, nous avons constaté que :

- Le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité est régulièrement tenue.
- Les actifs et les passifs répondent aux règles établies par la loi et les statuts.

En conclusion, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de recettes de l'exercice de **CHF 11'382.72** et compte tenu de la perte reportée, un excédent de dépenses au bilan de **CHF 22'394.16**.

Cofida Compagnie Fiduciaire
et d'Informatique SA


Christophe SCHMID
Réviseur-agrégé


Antonio PEZZULLO
Réviseur-agrégé
Réviseur responsable

Carouge, le 27 mai 2015

Annexes :
- Comptes annuels 2014 :
(Bilan, compte de pertes et profits).

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2014
STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE ON 31 DECEMBER 2014

| | ANNEE 2014 YEAR 2014 |
|--|-------------------------|
| RECETTES | 2'460'596.50 |
| Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture | 118'946.27 |
| Droits de l'enfant / Children's Rights | 154'181.48 |
| Violence contre les femmes / Violence against Women | 20'025.22 |
| Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory | 287'805.87 |
| Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns | 0.00 |
| Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms | 715'069.69 |
| Suivi des mécanismes de protection - Libye / Monitoring of Protection Mechanisms - Libya | 315'345.46 |
| Suivi des mécanismes de protection - Tunisie / Monitoring of Protection Mechanisms - Tunisia | 337'791.63 |
| Division opérations (gestion) / Operations Division (management) | 0.00 |
| TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION | 1'949'165.62 |
| Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights | 0.00 |
| Formation / Training | 11'504.98 |
| Division recherche & développement (gestion) / Research and Development Division (management) | 0.00 |
| TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT / TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION | 11'504.98 |
| Division recherche de fonds & communication (gestion) / Fundraising and Commission Division (management) | 0.00 |
| TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION / TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION | 0.00 |
| Cotisations des membres du réseau / Membership fees | 0.00 |
| Contributions privées / Private donations | 202'216.69 |
| Bulletins et produits divers / Bulletins and various donations | 20'925.44 |
| Subventions fédérales, cantonales, communales / Federal, cantonal, communal grants | 168'600.00 |
| Subventions gouvernementales européennes / Grants from European governments | 15'000.00 |
| Subventions de fondations et autres / Grants from foundations and others | 93'183.77 |
| TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU, REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION / TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK, REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS | 499'925.90 |
| DEPENSES | -2'457'948.50 |
| Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture | 118'946.27 |
| Droits de l'enfant / Children's Rights | 147'467.75 |
| Violence contre les femmes / Violence against Women | 61'347.35 |
| Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory | 292'213.21 |
| Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns | 49'826.78 |
| Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms | 815'164.48 |
| Suivi des mécanismes de protection - Libye / Monitoring of Protection Mechanisms - Libya | 372'326.33 |
| Suivi des mécanismes de protection - Tunisie / Monitoring of Protection Mechanisms - Tunisia | 339'674.12 |
| Division opérations (gestion) / Operations Division (management) | 0.00 |
| TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION | 2'196'966.29 |
| Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights | 22'042.53 |
| Formation / Training | 11'504.98 |
| Conférence et réunions statutaires / Conference and statutory meetings | 46'762.12 |
| Division recherche et développement (gestion) / Research and Development Division (management) | 3'647.40 |
| TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT / TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION | 83'957.03 |
| Promotion | 70'118.83 |
| Communication | 16'406.40 |
| Division recherche de fonds & comm. (gestion) / Fundraising and Comm. Division (management) | 47'989.15 |
| TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION / TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION | 134'514.38 |
| Extensions et développement du réseau / Extensions and development of the network | 8'193.11 |
| Représentation en dehors du siège / Representation outside Geneva Headquarters | 16'290.44 |
| Gestion / Management | 18'027.25 |
| TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU, REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION / TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK, REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS | 42'510.80 |
| RESULTAT AVANT INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / RESULTS BEFORE CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES | 2'648.00 |
| INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES | 8'734.72 |
| Intérêts créanciers / Creditors interests | 40.77 |
| Autres produits / Other incomes | 8'693.95 |
| EXCEDENT DES RECETTES DE L'EXERCICE / EXCESS OF INCOMES | 11'382.72 |

Genève, le 12 mai 2015 / Geneva, 17 May 2015

L'assistance d'urgence de l'OMCT en 2014 dans le monde



“Aidez-nous à aider les victimes de torture”

Contacts

OMCT - Secrétariat international
 Rue du Vieux-Billard 8
 Case Postale 21
 1211 Genève 8, Suisse
 Tél: +41 22 809 49 39
 Fax: +41 22 809 49 29
 omct@omct.org
 www.omct.org

Compte postal
 Genève, CCP 12-5500-1

Comptes bancaires
 UBS SA, Genève, Suisse
 Agence du Rhône, Case postale
 1211 Genève 2

Compte n° 279.C8106675.0
 Titulaire: OMCT SOS TORTURE
 IBAN: CH91 0027 9279 C810 6675 0
 Code Swift: UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & Cie
 Rue de la Corrairie 11
 1204 Genève, Suisse

Compte n° 88515.00
 Titulaire: OMCT SOS TORTURE
 IBAN: CH25 0876 00000 88515 00
 Code Swift: LOCYCHGG

OMCT Europe
 Rue Stevin 115
 1000 Bruxelles, Belgique

Tél./Fax: +32 2 218 37 19
 omct@omct.org
 www.omct.org

OMCT Tunisie
 2, avenue de France,
 Immeuble le National (Apt. 325)
 Tunis 1000, Tunisie

Tél: +216 71 322 561
 Fax: +216 71 322 562
 gr@omct.org
 www.omct.org

IMPRESSUM
 Rapport annuel 2014

Tirages:
 300 Anglais
 300 Français

Conception graphique
 www.mostra-design.com



OMCT Genève @OMCTorg

www.omct.org